JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7296398601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7296398601

Cette annonce a été mise en ligne le **5 juillet 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **85 - VENDEE**

ALINÉA CONSEIL
CABINET D'AVOCATS

AVIS DE REALISATION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

1- Suivant acte sous seing privé, à LA FERRIERE (85), du 14 avril 2022,
La société ADM BRODU, Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social se situe à LA FERRIÈRE (85 280) - 36 La Morinière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le n° 403 912 686,
Et la société BRODU, Société par actions simplifiée au capital de 3.000 €, dont le siège social se situe à LA FERRIÈRE (85 280), 36 La Morinière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le n°908 277 999,
Ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions visé à l'article L.236-22 du Code de Commerce, aux termes duquel la société ADM BRODU a fait apport à la société BRODU, avec effet au 1er janvier 2022, de tous les biens et droits incorporels et corporels formant la branche complète d'activité de « charpente, couverture, menuiserie, agencement, décoration et installation d'intérieurs, tous travaux du bois, alu, plastique et autres matériaux entrant dans le domaine de la menuiserie » sise et exploitée à LA FERRIÈRE (85) – 36 La Morinière, dont l'actif est évalué au 31 décembre 2021 à 2.547.164,39 € et le passif à 1.287.164,39 €, soit un actif net apporté de 1.260.000 €. En rémunération de

cet apport, la société BRODU devait augmenter son capital d'une somme de 1.260.000 € pour le porter de 3.000 €, son montant actuel, à 1.263.000 €, par l'émission de 1.260.000 actions nouvelles de 1 € chacune, entièrement libérées, à attribuer à la société ADM BRODU.

Le traité d'apport partiel d'actif susvisé comportant notamment description des apports effectués par la société apporteuse a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE-SUR-YON (85) le 2 mai 2022 pour la société ADM BRODU et pour la société BRODU.

Ce dernier a fait l'objet d'une publication au BODACC le 4 mai 2022 pour les sociétés BRODU et ADM BRODU.

2- Il n'a été formulé aucune opposition à cet apport partiel d'actif et ledit projet a été approuvé par l'associée unique de la société ADM BRODU et par l'associée unique de la société BRODU le 30 juin 2022, date de sa réalisation définitive. Dans le cadre de ces décisions, l'associée unique de la société BRODU a corrélativement augmenté le capital de cette société dans les conditions ci-dessus énoncées, constaté la réalisation définitive de l'apport partiel, et modifié en conséquence les articles 7 et 8 des statuts.

Pour avis.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex